

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 663

Avis est par la présente donné que le règlement numéro 663 adopté par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe, à la séance du 19 septembre 2022, intitulé : « **Règlement numéro 663 autorisant l'acquisition de deux (2) véhicules autopompes au coût de 2 500 000 \$ et décrétant un emprunt de 1 500 000 \$** », a reçu les approbations suivantes :

- Approbation des personnes habiles à voter, à la suite de la tenue d'un registre à l'hôtel de ville, du 3 au 7 octobre 2022 inclusivement;
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 24 octobre 2022.

Ledit règlement est déposé au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 2 novembre 2022.



Crystel Poirier, LL.L., OMA
Greffière